

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
4 octobre 2017
Français
Original : russe

**Lettre datée du 21 septembre 2017, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les bulletins d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne entre le 16 et le 21 septembre 2017 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) V. Nebenzia



**Annexe à la lettre datée du 21 septembre 2017 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Bulletin d'information du Ministère de la défense de
la Fédération de Russie concernant l'application du
mémoire sur la création de zones de désescalade
(16 septembre 2017)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémoire sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu n'a recensé aucune violation.

Le bureau turc a quant à lui recensé cinq violations, dans les provinces de Damas (3), d'Idlib (1) et de Lattaquié (1).

La plupart des tirs d'armes légères enregistrés se sont produits dans des zones contrôlées par les groupes terroristes Front el-Nosra et État islamique d'Iraq et du Levant.

**Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe
syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne n'a conduit aucune opération humanitaire.

Au cours des dernières 24 heures, personne n'a bénéficié de soins médicaux.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'est maintenu à 2 235.

Les négociations visant à obtenir la cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes de l'opposition armée dans les provinces d'Alep, de Damas, de Hama, de Homs et de Qouneïtra.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 233.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (17 septembre 2017)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de l'accord commun a recensé quatre violations, dans les provinces de Damas (1), de Hama (2) et de Qouneïtra (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé 11 violations, dans les provinces d'Alep (4), de Damas (5) et d'Edleb (2).

La plupart des tirs d'armes légères enregistrés se sont produits dans des zones contrôlées par les groupes terroristes Front el-Nosra et État islamique d'Iraq et du Levant.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne a conduit une opération humanitaire, qui a permis de fournir 0,9 tonne de vivres à la population de la localité d'Aïn el-Karm (province de Lattaquié).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 1 612. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 2 160,4 tonnes.

Au cours des dernières 24 heures, une aide médicale a été apportée à 66 personnes.

Le nombre total d'habitants ayant bénéficié de soins médicaux s'élève désormais à 56 748.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé avec des représentants de localités.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'est maintenu à 2 235.

Les négociations visant à obtenir la cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes de l'opposition armée dans les provinces d'Alep, de Damas, de Hama, de Homs et de Qouneïtra.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 233.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (18 septembre 2017)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de l'accord commun a recensé deux violations, dans les provinces d'Alep (1) et de Lattaquié (1).

Le bureau turc a lui aussi recensé deux violations, dans les provinces de Damas (1) et de Hama (1).

La plupart des tirs d'armes légères enregistrés se sont produits dans des zones contrôlées par les groupes terroristes Front el-Nosra et État islamique d'Iraq et du Levant.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne a conduit deux opérations humanitaires, à savoir : une dans la localité de Karm Majoun (province de Lattaquié), qui a permis de fournir 0,5 tonne de vivres à la population locale, et une dans la localité de Deir Khabiyé (province de Damas), qui a permis de fournir trois tonnes de vivres à la population locale.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 1 614. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 2 163,9 tonnes.

Au cours des dernières 24 heures, une aide médicale a été apportée à 17 personnes.

Le nombre total d'habitants ayant bénéficié de soins médicaux s'élève désormais à 56 765.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé avec des représentants de localités.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'est maintenu à 2 235.

Les négociations visant à obtenir la cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes de l'opposition armée dans les provinces d'Alep, de Damas, de Hama, de Homs et de Qouneïtra.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 233.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (19 septembre 2017)**Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de l'accord commun a recensé quatre violations, dans les provinces d'Alep (1), de Lattaquié (1) et de Hama (2).

Le bureau turc a quant à lui recensé six violations, dans les provinces de Damas (4) et de Hama (2).

La plupart des tirs d'armes légères enregistrés se sont produits dans des zones contrôlées par les groupes terroristes Front el-Nosra et État islamique d'Iraq et du Levant.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne n'a conduit aucune opération humanitaire.

Au cours des dernières 24 heures, une aide médicale a été apportée à 27 personnes.

Le nombre total d'habitants ayant bénéficié de soins médicaux s'élève désormais à 56 792.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé avec des représentants de localités.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'est maintenu à 2 235.

Les négociations visant à obtenir la cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes de l'opposition armée dans les provinces d'Alep, de Damas, de Hama, de Homs et de Qouneïtra.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 233.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (20 septembre 2017)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de l'accord commun a recensé quatre violations, dans les provinces d'Alep (3) et de Hama (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé une violation, dans la province de Damas.

La plupart des tirs d'armes légères enregistrés se sont produits dans des zones contrôlées par les groupes terroristes Front el-Nosra et État islamique d'Iraq et du Levant.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne a conduit deux opérations humanitaires, à savoir : une dans la localité de Bir Lahan (province d'Alep), qui a permis de fournir 1,8 tonne de vivres à la population locale, et une dans la localité de Damas (province de Damas), qui a permis de fournir une tonne de vivres à la population locale.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 1 616. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 2 166,7 tonnes.

Au cours des dernières 24 heures, une aide médicale a été apportée à 326 personnes.

Le nombre total d'habitants ayant bénéficié de soins médicaux s'élève désormais à 57 118.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé avec des représentants de localités.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'est maintenu à 2 235.

Les négociations visant à obtenir la cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes de l'opposition armée dans les provinces d'Alep, de Damas, de Hama, de Homs et de Qouneïtra.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 233.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (21 septembre 2017)**Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de l'accord commun a recensé six violations, dans les provinces de Damas (3) et de Deraa (3).

Le bureau turc a quant à lui recensé quatre violations, dans les provinces de Damas (2) et d'Edleb (2).

La plupart des tirs d'armes légères enregistrés se sont produits dans des zones contrôlées par les groupes terroristes Front el-Nosra et État islamique d'Iraq et du Levant.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne a conduit une opération humanitaire, qui a permis de fournir une tonne de vivres à la population de la localité de Dar el-Kabiré (province de Homs).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 1 617. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 2 167,7 tonnes.

L'Organisation des Nations Unies a conduit deux opérations humanitaires, qui ont permis d'acheminer 60 tonnes de vivres et de médicaments dans la province de Deraa.

Au cours des dernières 24 heures, une aide médicale a été apportée à 79 personnes.

Le nombre total d'habitants ayant bénéficié de soins médicaux s'élève désormais à 57 197.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé avec des représentants de localités.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'est maintenu à 2 235.

Les négociations visant à obtenir la cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes de l'opposition armée dans les provinces d'Alep, de Damas, de Hama, de Homs et de Qouneïtra.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 233.